

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018





ÉDITO



François RAGE
Président du SMTC-AC

La construction de la métropole de demain nécessite de redessiner le réseau de transport public et d'offrir aux usagers la possibilité de choisir le ou les moyens de transport qui leur conviennent tant d'un point de vue pratique qu'économique.

En 2018, le SMTC-AC s'est engagé dans ce sens : extension du nombre de stations C.vélo, élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU), soutien aux solutions de covoiturage et à l'autopartage et lancement du projet de restructuration du réseau de transports en commun d'ici 2025...

Le service C.vélo a connu une année 2018 marquante. Nouvelles stations, nouveaux vélos, nouveaux outils numériques facilitant la prise d'abonnement ... Ces investissements ont répondu à la très forte attente des citoyens. À cela s'est ajoutée la prise en charge de l'abonnement annuel par Clermont Auvergne Métropole, faisant grimper le nombre d'abonnés à près de 11 000 fin 2018 contre à peine 2 000 en début d'année.

Le SMTC-AC a également fait le choix de ne pas se limiter au centre urbain, la mobilité étant un enjeu à grande échelle. Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, trois communes ont rejoint le ressort territorial, Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier, et ont vu naître la ligne 37 pour les desservir.

L'année 2018 a aussi été celle de la dernière phase de rénovation de la plateforme du tramway, première ligne par sa fréquentation. Après deux périodes de travaux en 2016 et 2017, 3 derniers mois en 2018 vont permettre d'assurer la pérennité de notre tramway pendant encore 15 ans.

En juin, le lancement du projet de restructuration du réseau de transport en commun a marqué l'ambition forte du SMTC-AC et de la Métropole en matière de mobilité. Notre objectif d'ici 2025 est de proposer 3 lignes structurantes qui permettront de relier les pôles les plus importants du territoire. Accompagnées de parkings relais, ces lignes joueront un rôle quotidien indispensable pour les habitants des 24 communes mais également pour tous ceux qui viennent régulièrement des territoires voisins.

En site réservé, elles garantiront quatre grands objectifs : confort, régularité, ponctualité et simplicité. Autour de ces lignes, l'ensemble du réseau sera repensé et développé pour que chaque citoyen, quelle que soit la ville où il réside, dispose du choix de modes de mobilité avec, dans toutes les options, l'accès en moins de 40 minutes au cœur métropolitain.

L'avenir de la mobilité métropolitaine passe par cette restructuration, qui doit servir notre souhait d'atteindre 52 millions de voyages en transport en commun en 2032, contre 33 millions en 2018.

Notre vision de la mobilité de demain se dessine également dans le PDU dont la révision arrive à son terme en 2018. Ce document stratégique reflète notre ambition au service de nos concitoyens, dont les objectifs ne seront atteints que par une évolution de nos comportements de mobilité.

Ensemble, SMTC-AC, partenaires, usagers, allons vers une mobilité durable, adaptée à tous les types de voyages. C'est dans ce but que les élus et agents du SMTC-AC ont œuvré en 2018, comme vous pourrez le lire dans ce rapport d'activité.

SOMMAIRE



LE SMTC-AC : L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

La composition du bureau syndical	8
Les élus membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	10
Les élus au conseil d'administration de la régie T2C	10
Les différents comités de pilotage	11
Les commissions permanentes	11
Les représentants dans divers organismes	13
Quelques chiffres clés	14
La nouvelle organisation	16

LES FAITS MARQUANTS EN 2018

Développement du service C.vélo	20
Dernière phase des travaux du tramway	23
Modification du ressort territorial, ouverture de la ligne 37	24

UN RÉSEAU EN ÉVOLUTION

Le réseau actuel	26
L'entretien du réseau	
• Révision générale du tramway	31
• Gestion de l'obsolescence du système tramway	31
Principaux résultats du réseau de transport	32
Lancement du projet de restructuration de réseau avec les lignes B et C	
• Un réseau de transport plus efficace, plus structurant, plus ouvert ...	33
• Début des travaux sur la ligne C : contresens Oradou	33
• Déploiement de la priorité des bus aux feux sur les lignes B et C	34

LES ACTIONS DU PROJET 2016-2032

Projet 2016-2032	36
Mobilité éducative	
• Tous mobiles, et vous ?	37
• Plan de mobilité (PDM)	37
Mobilité au cœur du développement urbain	
• Plan de déplacements urbains	38
• Partenariats	38
• Auvermoov	39
• Billetterie	39
Mobilité durable	
• Des transports plus propres et moins bruyants	41
• Des services pour mieux profiter de la vie urbaine	41
- Autopartage	
- Covoiturage	
• Bilan carbone	42
• C.Vélo	42
Mobilité pour tous	
• Tarification solidaire	43
• Mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité programmée	44
• Transport scolaire pour l'activité natation	45
• BEN changement d'itinéraire en 2018	45
• Moovicité	45
• Mooviguide	46

LES DONNÉES FINANCIÈRES

Le budget	48
-----------------	----



Le SMTC-AC

L'organisation institutionnelle



LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL



François RAGE
Président



Agnès DESEMARD
5^{ème} Vice-Présidente
Commission d'appel
d'offres/Tarification
solidaire



Hervé PRONONCE
1^{er} Vice-Président
Système tramway



François RUDEL
6^{ème} Vice-Président
Ressources Humaines



Blandine GALLIOT
2^{ème} Vice-Présidente
Finances



Cyril CINEUX
7^{ème} Vice-Président
PDU et sa révision



Odile VIGNAL
3^{ème} Vice-Présidente
Exploitation et
nouveaux services



Pascal GUITTARD
8^{ème} Vice-Président
Restructuration du
réseau



Olivier ARNAL
4^{ème} Vice-Président
EPIC T2C



Alain DUMEIL
9^{ème} Vice-Président
Accessibilité

Suite au départ de Robert COUZON, 5^{ème} Vice-Président, et à l'adhésion de 3 nouvelles communes (Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier), le Comité Syndical a délibéré le 8 février 2018 pour désigner Agnès DESEMARD 5^{ème} Vice-Présidente et François RUDEL 6^{ème} Vice-Président.

LES REPRÉSENTANTS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Délégués titulaires

Olivier ARNAL
Saïd BARA
Grégory BERNARD
Michel BEYSSI
Laurent BRUNMUROL
Jacques CHEVALIER
Cyril CINEUX
Agnès DESEMARD
Alain DUMEIL
Sondès EL HAFIDHI
Blandine GALLIOT
Laurent GANET
Laurent GILLIET
Patricia GUILHOT
Pascal GUITTARD

Délégués suppléants

Irène CHANDEZON
Valérie BERNARD
Jean-Pierre BRENAS
Nadia FORTE-VIGIER
Chantal LELIEVRE
Claude PRACROS
Nicole PRIEUR
Yves CHAUVET
André JAMMOT
Jérôme GODARD
Pierre RIOL
Michel CROS remplacé par Cyril MALLET
Martine BELLEROSE
Monique BONNET
Christophe BERTUCAT

Anne KERGUELIN
Michel LACROIX
Achille MARTINEZ
Laurent MASSELLOT
Raymond MONTAGNE
Jean-Marc MORVAN
Flavien NEUVY
Gérard NOËL
Hervé PRONONCE
François RAGE
Jean-Louis REGNIER
Michel SABRE
Odile VIGNAL
René VINZIO

René DARTEYRE
Pierre BORDES
Philippe ESPINASSE
Marie-José TROTE
Michel PAGE
Véronique PRIEUR
Laurent GAUVIN
Julie DUVERT
Jacqueline BOLIS
Philippe MAITRIAS
Karine CHANY-PEYRAUD
Marie-Jeanne RAYNAL
Nicolas BONNET
Martine FAUCHER

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE DALLET

Délégué titulaire

Gilles VOLDOIRE

Délégué suppléant

Olivier BOULICAUD

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MEZEL

Délégué titulaire

François RUDEL

Délégué suppléant

Pascal BOITEL

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER

Délégué titulaire

Olivier DUMAS

Délégué suppléant

Bernard LEON

Pour mémoire :

Riom Limagne et Volcans, membre du SMTC-AC en 2017, a délibéré le 30 mai 2017 pour modifier ses statuts en vue d'une transformation en Communauté d'agglomération, entraînant de fait son retrait du SMTC-AC.

Cette modification a donné lieu à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017.

Entre temps, la procédure d'extension du ressort territorial du SMTC-AC s'est enclenchée pour prendre en compte la demande d'adhésion des 3 nouvelles communes* : Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier. Elle a donné lieu à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2018 autorisant la modification des statuts du SMTC-AC décidée en Comité Syndical du 8 février 2018.

*Les 3 communes avaient chacune délibéré en juin 2017.

- Délibération de Dallet : le 30 juin 2017
- Délibération de Mezel : le 29 juin 2017
- Délibération de Pérignat-ès-Allier : le 29 juin 2017

LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Président

François RAGE ou sa représentante Mme Agnès DESEMARD

Membres titulaires

René VINZIO	Jean-Louis REGNIER	Raymond MONTAGNE
Jacques CHEVALIER	Michel SABRE	

Membres suppléants

Michel BEYSSI	Gérard NOEL	Olivier DUMAS
---------------	-------------	---------------

Suite au départ de Robert COUZON, le Président de la CAO a fait le choix d'être représenté par Agnès DESEMARD, membre titulaire démissionnaire.

Michel LACROIX, membre titulaire jusqu'au 8 février 2018, a été remplacé par le premier suppléant de la liste Alain DUMEIL, avant qu'il soit procédé le 5 avril 2018 à l'élection d'une nouvelle CAO dont la composition est détaillée ci-dessus.



LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE T2C

Président

Olivier ARNAL

Membres

François RAGE	Cyril CINEUX	Flavien NEUVY
Hervé PRONONCE	Pascal GUITTARD	Michel LACROIX
Blandine GALLIOT	Alain DUMEIL	Jean-Marc MORVAN
Odile VIGNAL	Jacques CHEVALIER	René VINZIO
Agnès DESEMARD	Laurent GILLIET	
François RUDEL	Achille MARTINEZ	

- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme (CCI)
- 2 représentants du personnel de la Régie T2C
- 1 représentant de l'association des Usagers des Transports urbains de l'agglomération clermontoise (ASTUCE)

LES COMITÉS DE PILOTAGE

ÉTUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

Odile VIGNAL	Cyril CINEUX	Patricia GUILHOT
Blandine GALLIOT	Olivier ARNAL	Claude PRACROS
Agnès DESEMARD	Alain DUMEIL	

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUR LA MOBILITÉ DE PUBLICS EN INSERTION PROFESSIONNELLE

René VINZIO	Alain DUMEIL
-------------	--------------

ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN CENTRE DE DISTRIBUTION URBAIN DE MARCHANDISES

Odile VIGNAL	Pascal GUITTARD	Jacques CHEVALIER
--------------	-----------------	-------------------

RÉVISION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

François RAGE	Grégory BERNARD	Pierre RIOL
Cyril CINEUX	Laurent GAUVIN	Olivier DUMAS
Agnès DESEMARD	Flavien NEUVY	
Blandine GALLIOT	Claude PACROS	

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Ces commissions permanentes interviennent en amont du Comité syndical (CS). Elles formulent des avis consultatifs destinés à permettre au CS, seul décisionnaire, de délibérer.

Afin de prendre en compte les changements intervenus au SMTCA avec l'adhésion des communes de Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier, le Comité syndical a délibéré le 5 avril 2018 pour approuver le principe d'une Coprésidence de la commission Finances Ressources Humaines (RH) et pour désigner de nouveaux membres :

- Cyril MALLET (Commission Finances-RH),
- Gilles VOLDOIRE et Olivier DUMAS (Commission exploitation et nouveaux services).

COMMISSION EN CHARGE DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

Compétences

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| • Budget | • Gestion des carrières |
| • Gestion comptable | • Gestion des compétences |
| • Dette | • Informatique |
| • Paye | • Véhicules et bâtiments |

Composition

Président : François RAGE

Présidents suppléants : Blandine GALLIOT et François RUDEL

Christophe BERTUCAT
Michel BEYSSI
Jean-Pierre BRENAS
Cyril MALLET

Martine FAUCHER
Michel LACROIX
Laurent MASSELOT
Flavien NEUVY

Claude PRACROS
Hervé PRONONCE
Michel SABRE
Odile VIGNAL

COMMISSION EN CHARGE DE L'EXPLOITATION ET NOUVEAUX SERVICES

Compétences

- Suivi et évolution du réseau ; gestion et suivi des contrats de transport ; gestion et suivi du patrimoine mis à disposition de l'exploitation ; système d'aide à l'exploitation voyageurs et billettique.
- Nouveaux services : covoiturage, autopartage, vélos en libre-service, déploiement du numérique, Open data.

Composition

Président : François RAGE

Présidente suppléante : Odile VIGNAL

Olivier ARNAL
Valérie BERNARD
Grégory BERNARD
Karine CHANY-PEYRAUD
Jacques CHEVALIER
Cyril CINEUX
Achille MARTINEZ
Agnès DESEMARD
Olivier DUMAS

Alain DUMEIL
Sondès EL HAFIDHI
Laurent GAUVIN
Laurent GILLIET
Patricia GUILHOT
Pascal GUITTARD
Anne KERGUELIN
Chantal LELIEVRE
Raymond MONTAGNE

Gérard NOEL
Véronique PRIEUR
Marie-José TROTE
René VINZIO
Gilles VOLDOIRE



COMMISSION EN CHARGE DU SYSTÈME TRAMWAY

Compétences

- Maintenance du matériel roulant et installations fixes
- Exploitation et sûreté de fonctionnement
- Management qualité
- Evolution réseau
- Evolution système

Composition

Président : François RAGE

Président suppléant : Hervé PRONONCE

Saïd BARA
Grégory BERNARD
Nicolas BONNET
Pierre BORDES
Irène CHANDEZON

Yves CHAUVET
Jacques CHEVALIER
Julie DUVERT
Laurent GANET
Philippe MAITRIAS

Raymond MONTAGNE
Jean-Marc MORVAN
Nicole PRIEUR
Jean-Louis REGNIER

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

La CCSPL est composée :

- des membres du Bureau Syndical du SMTC-AC,
- de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT),
- de l'Association des Usagers des Transports clermontois (ADUT),
- de l'Association des Usagers des Transports Urbains de l'agglomération clermontoise (ASTUCE),
- du Collectif Départemental pour l'Insertion des Personnes Handicapées (CDIPH),
- de l'Association Vélocité 63.

LES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES



GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)

Titulaire : François RAGE Suppléante : Odile VIGNAL



ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ NATUREL POUR VÉHICULES (AFGNV)

Titulaire : Odile VIGNAL



UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS (UITP)

Titulaire : Hervé PRONONCE Suppléante : Odile VIGNAL

COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNE

Titulaire : François RAGE Suppléant : Olivier ARNAL



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Titulaire : Cyril CINEUX Suppléant : Jacques CHEVALIER



ADUHME

Titulaire : Blandine GALLIOT Suppléant : Michel LACROIX



OBJECTIF CAPITALES

Titulaire : François RAGE Suppléante : Blandine GALLIOT



CIVINET

Titulaire : Odile VIGNAL



CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Titulaire : Odile VIGNAL Suppléant : Achille MARTINEZ



COMITÉ NATIONAL D'ACTIONS SOCIALES (CNAS)

Titulaire : Agnès DESEMARD

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Le SMTC-AC est l'autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération clermontoise.

Il confie l'exploitation du réseau de transports en commun à la Régie T2C dans le cadre d'un contrat de service public, ainsi qu'à plusieurs opérateurs de lignes régulières ou de transport à la demande.

L'exploitation du réseau de vélos en libre-service et du service de location longue durée de vélos classiques et électriques est confiée à Vélogik dans le cadre d'un marché public.

LE RESSORT TERRITORIAL DU SMTC-AC

24 communes,

300 000 habitants dans le périmètre des transports urbains,

35 000 étudiants,

Un territoire de **320,6 km²**.

LES COMMUNES DU RESSORT TERRITORIAL



LE RÉSEAU

355 km de lignes régulières dont :

- 1 ligne de tramway de 15,7 km
- 26 lignes de bus régulières permanentes dont 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et 6 lignes périurbaines desservies par autocars,

2 services réguliers non permanents :

- 1 desservant la gare du train «Le Panoramique des Dômes» d'avril à novembre,
- 1 bus de nuit, BEN, du jeudi au samedi, de septembre à juin,

1 service de Transport à la Demande (TAD),

1 service de transport destiné aux personnes en situation de handicap,

31 lignes orientées établissements scolaires,

6 lignes orientées entreprises,

1 service de location de vélo : C.vélo.

LE PARC DE VÉHICULES ET LES ÉQUIPEMENTS

25 rames de tramway,

181 bus dont :

- 130 véhicules standards dont 60 fonctionnant au gaz naturel,
- 41 bus articulés dont 27 BHNS,
- 10 minibus de 18 places.

16 bus GNV ont été acheté (dans le cadre du plan d'investissement de 35 nouveaux bus sur 2 ans) et 23 bus ont été réformés (11 GNV et 12 gasoil).

Transport à la demande :

- **5** minibus de 22 places,
- **1** master de 6 places assises,
- **1** véhicule de transport de personnes en fauteuil roulant,
- **1** véhicule léger de 4 places clients plus une place pour personne en fauteuil roulant, propriété de KEOLIS.

547 arrêts,

63 distributeurs de titres de transport.

LE SERVICE RENDU

7 millions km parcourus sur lignes régulières,

32,5 millions de voyages, soit 2 534 courses quotidiennes (tramway et bus),

16 650 956 voyages en tramway,

15 775 209 voyages en bus,

43 000 abonnés dont 21 600 solidaires,

364 000 voyages en C.vélo.



LA NOUVELLE ORGANISATION

POURQUOI ?

Le SMTC-AC a mis en œuvre dès mars 2018 une nouvelle organisation de ses services afin de répondre aux projets et engagements pris pour la période 2016-2032.

Cette nouvelle organisation a pour but de repositionner le SMTC-AC en recentrant ses ressources internes sur le cœur de mission d'une autorité organisatrice de mobilité : la construction d'offres de mobilité efficaces, le lancement d'expérimentations, le rôle à jouer en matière d'urbanisme pour des modes de transport intégrés à la métropole de demain.

Ainsi le SMTC-AC délègue la production de l'offre aux exploitants (T2C, Vélogik...), coopère avec l'agence d'urbanisme et Clermont Auvergne Métropole pour l'élaboration de documents de planification, mobilise l'expertise des différents réseaux sur les questions de sensibilisation et d'éducation de la population aux nouveaux enjeux de la mobilité.

La mise en œuvre de la réorganisation des services du SMTC-AC a été initiée, dès 2016, par la constitution de groupes de travail sur ces différentes thématiques.

En 2017, un accompagnement a été mis en place pour aider les agents à se positionner sur de nouveaux emplois.

RÉSULTATS

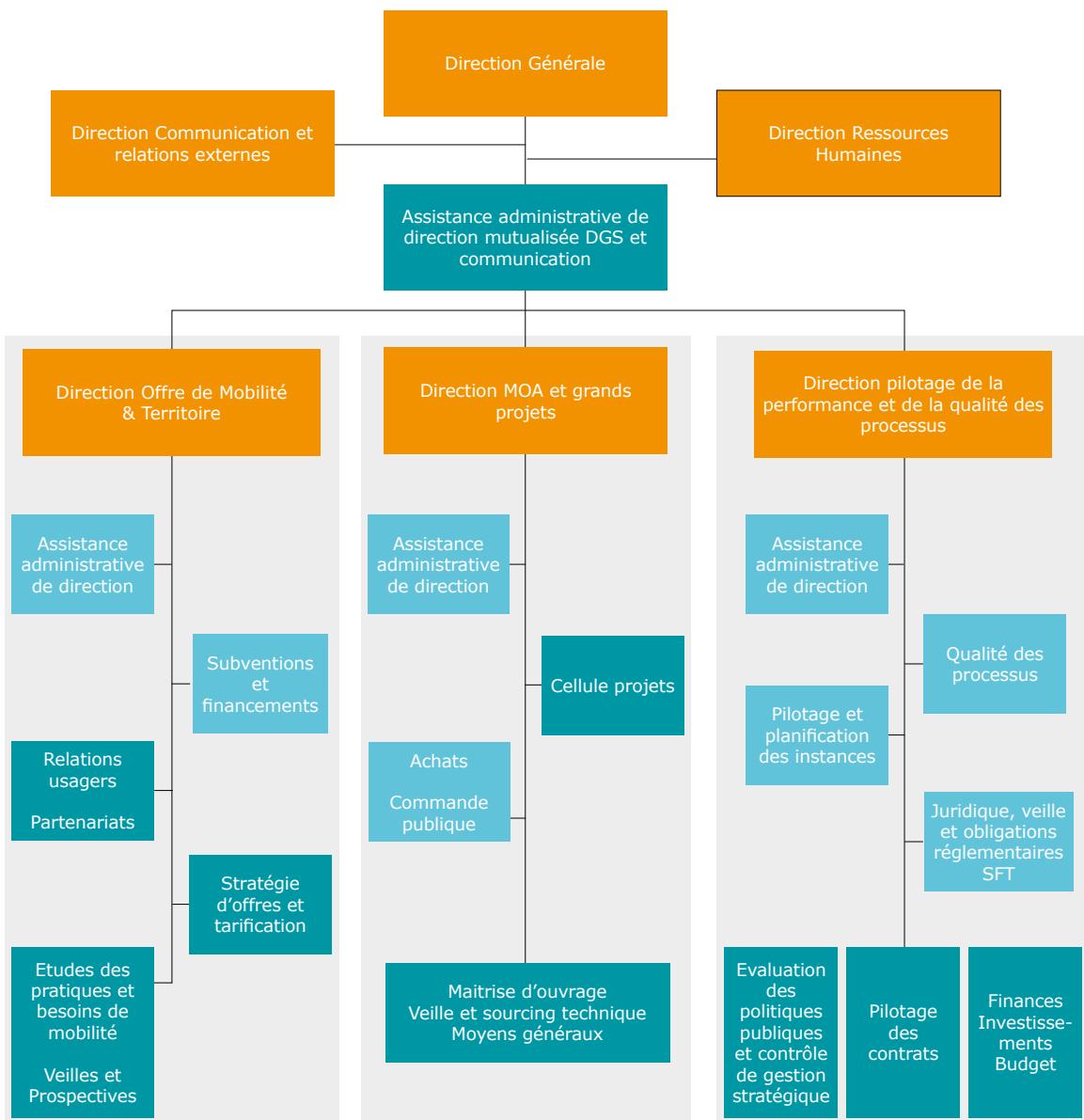
La mise en œuvre effective du nouvel organigramme a pris effet le 1^{er} mars 2018.

Il s'articule autour de 5 directions :

- Direction offres de mobilité et territoires (proposition de nouvelles offres)
- Direction maîtrise d'ouvrage et grands projets
- Direction pilotage de la performance et qualité des processus
- Direction des ressources humaines
- Direction communication et relations externes

Au 1^{er} mars 2018, presque la moitié des agents du SMTC-AC étaient positionnés sur de nouvelles missions.

L'ORGANIGRAMME DU SMTC-AC AU 1^{er} MARS 2018





LES FAITS MARQUANTS EN 2018





DÉVELOPPEMENT DU SERVICE C.VÉLO

C.vélo, marque déposée par le SMTC-AC en 2013 et exploitée via un marché par Vélogik Auvergne, propose deux services complémentaires de location de vélos : libre service et location longue durée.

En avril 2018, le service prend un tournant majeur : le coût de l'abonnement annuel aux Vélos en Libre Service (VLS) s'élevant à 25 € est intégralement pris en charge par Clermont Auvergne Métropole.

A cela s'ajoute une réelle transition numérique : le nouveau site web et l'application facilitent la prise d'abonnement en ligne, simplifient le parcours usager et modernisent l'image du service.

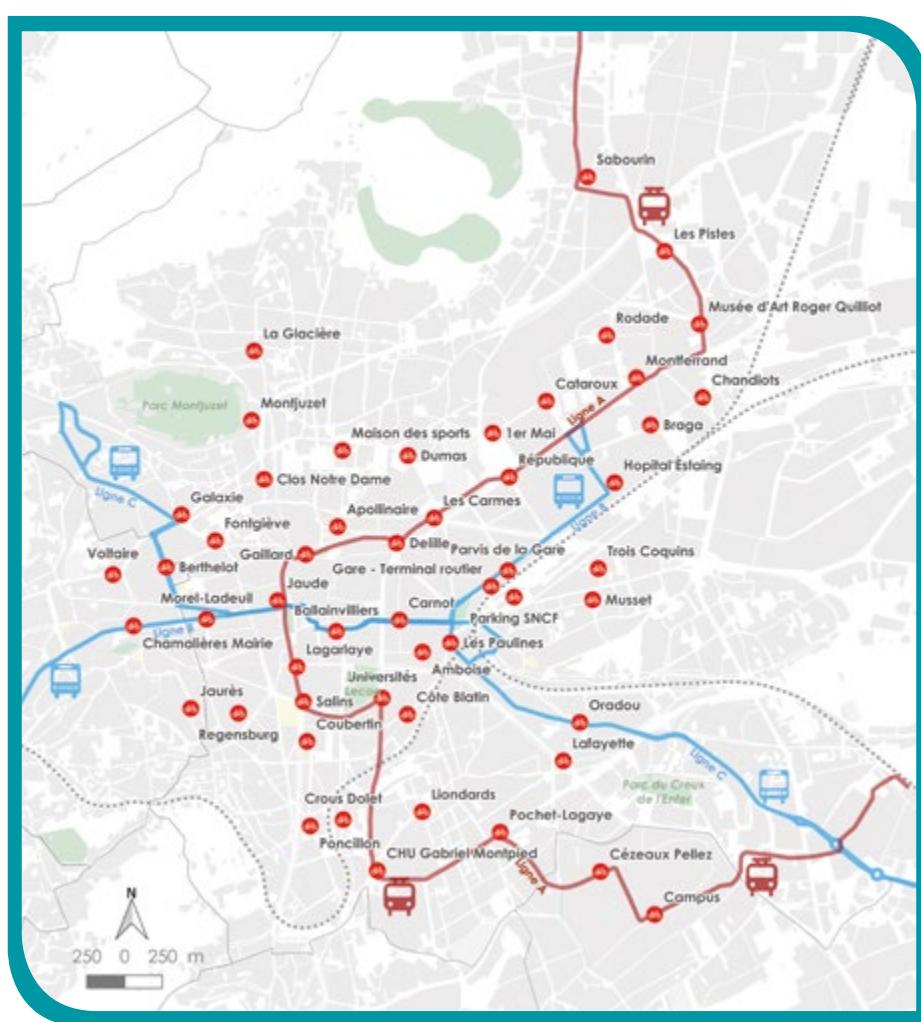
Le nombre d'abonnés a donc explosé, passant de 1 843 en avril à 10 646 fin décembre 2018, contribuant à la

spectaculaire progression de l'usage de ce mode doux de déplacement.

Pour suivre cette forte croissance, en septembre, 12 nouvelles stations ont renforcé le réseau, pour densifier son maillage et sa portée :

- Sabourin
 - Les Pistes
 - Chandiots
 - Braga
 - La Glacière
 - Montjuzet
 - Galaxie
 - Trois coquins
 - Musset
 - Voltaire
 - Carnot
 - Cézeaux-Pellez

De plus, pour réduire le problème des stations pleines aux heures de grandes affluences, trois ont été agrandies : République (16 places), Parvis de la gare (10 places), Gare-Terminal Routier (16 places).



LE PARC

178 vélos en libre service (VLS) ont été ajoutés au parc existant pour absorber le nouveau trafic généré par les 12 nouvelles stations, portant à 600 le nombre de VLS.

80 Vélos à Assistance Electrique (VAE) supplémentaires ont été injectés au parc en début d'année aux 90 en circulation: malgré cela, des demandes de VAE restent encore à satisfaire, démontrant la pertinence de cette offre.

L'USAGE

Le nombre de trajets a explosé parallèlement au nombre d'abonnements.

Le mois suivant la prise en charge du coût de l'abonnement, les trajets ont doublé pour atteindre 40 000 en décembre, totalisant plus de 364 000 trajets sur 2018. Cela fait en moyenne 1 000 trajets par jour.

Un autre changement important a eu lieu pour les Vélos Longue Durée (VLD), avec la possibilité de louer les VAE pendant 2 mois (1 mois en 2017).

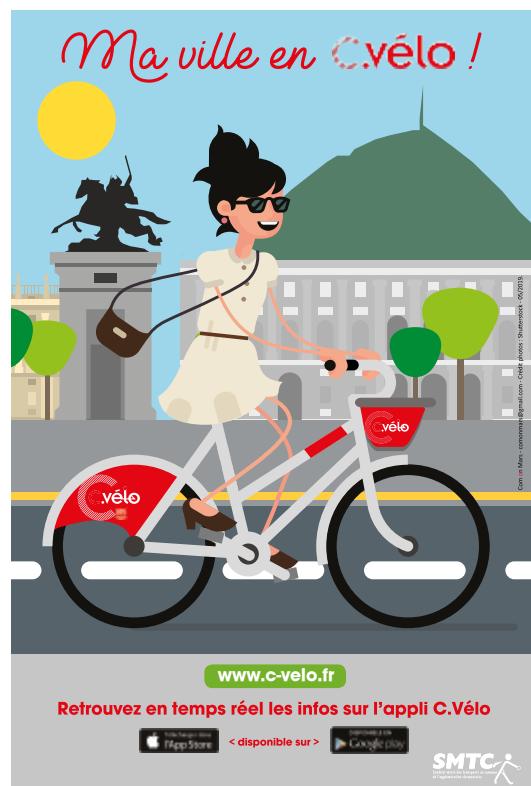
ACTIONS DE COMMUNICATION

Refonte de la charte graphique C.vélo

La charte a été modernisée, un stickage progressif des totems de l'ensemble du réseau et des jupes et paniers des Vélos en Libre Service (VLS) par l'équipe technique de C.Vélo a été réalisé à partir du mois de septembre.

Médias

Plusieurs parutions ont permis de mettre le service C.vélo en avant dans des magazines locaux tels que « La Montagne » ou « Zap ».





LES ÉVÉNEMENTS

La fête du vélo

Le 2 juin 2018, C.vélo a une nouvelle fois participé à cet événement.

Sur le stand, 150 visiteurs ont pu tester les Vélos à Assistance Electrique (VAE), s'informer sur le service et même souscrire leur abonnement.

Un jeu concours « vélo mystère » a permis à des C.vélistes de gagner des Pass pour le festival Europavox.



La foire internationale Clermont-Cournon

Les 8 et 9 septembre, sur le stand C.vélo de la foire internationale Clermont-Cournon, environ 300 personnes ont pu tester les VAE.

C.vélo était présent à l'occasion des Ebike DAYS (village constitué de prestataires du milieu VAE).

Le 15 septembre, c'est sur le stand de Clermont Auvergne Métropole que C.vélo était présent.



DERNIÈRE PHASE DES TRAVAUX DU TRAMWAY

Dans la continuité des travaux en 2016 et 2017, des travaux de rénovation de la plateforme du tramway et du viaduc des Carmes ont été réalisés au cours du printemps et de l'été 2018.

LES PHASE DES TRAVAUX EN 2018

Du 14 mai au 2 juillet

Début de la réhabilitation du viaduc et de la station des Carmes :

Pendant cette première phase, la ligne de bus de substitution et le tramway ont cohabité.

Afin de minimiser l'impact sur la clientèle, des aménagements (création de couloir de bus, priorité bus aux feux...) ont favorisé la circulation des bus de la ligne

de substitution ainsi que son accessibilité.

Du 2 juillet au 26 août

En plus des travaux du viaduc qui se sont poursuivis, les travaux de maintenance de la plateforme se sont déplacés entre les stations « 1^{er} mai » et « Brugière ». Durant cette période, l'exploitation du tramway a été arrêtée sur toute la ligne. Le bus de substitution a donc remplacé le tramway.

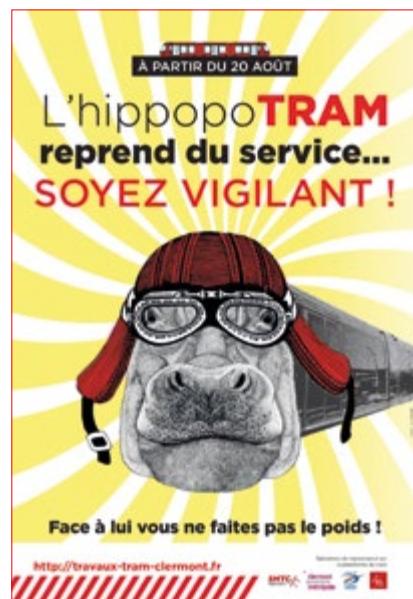
La reprise du service a eu lieu le lundi 27 août 2018.

Ces travaux auront permis de pérenniser la fiabilité et la sécurité des infrastructures tramway (substitution des enrobés par des revêtements béton au droit des stations...).

ACTIONS DE COMMUNICATION

Des actions de communication ont été mises en place en amont, pendant les travaux et jusqu'à la reprise totale de la circulation du tramway, afin de garantir l'information et la sécurité de tous.

- Campagne de soutien du commerce en centre-ville.
- Spots radios et insertions presse pour annoncer une semaine d'essais puis la reprise de la circulation normale.





MODIFICATION DU RESSORT TERRITORIAL, OUVERTURE DE LA LIGNE 37



Ligne 37 - Arrêt «Rond Point de St Bonnet», Pérignat-Es-Allier

Le 1^{er} janvier 2018, les communes de Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier ont rejoint le ressort territorial du SMTC-AC.

L'offre de service existante a été maintenue dans le cadre d'une mutualisation de lignes avec le Département, offre complétée par la création d'une ligne régulière, la ligne 37. Cette dernière dessert la place Joseph Gardet à Cournon-d'Auvergne où une correspondance avec la ligne C assure la liaison avec le centre-ville de Clermont-Ferrand.

La mutualisation avec le Conseil Départemental des lignes à destination des scolaires a conduit à la mise en place d'une organisation spécifique, reposant sur l'inscription des abonnés.

Pour faciliter la prise d'abonnement, T2C a organisé début juillet une permanence à la mairie de Mezel.

Grâce à un accord de mutualisation entre le SMTC-AC et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, les abonnés T2C munis de leur carte ModePass ont pu emprunter les lignes du réseau Transdôme (opérées par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) desservant Mezel et à destination des collèges et lycées de Cournon-d'Auvergne et Clermont-Ferrand.

UN RÉSEAU EN ÉVOLUTION



LE RÉSEAU ACTUEL

6 lignes génèrent près de 81 % du trafic voyageurs :

3 LIGNES STRUCTURANTES

- La ligne A (tramway)
- Les lignes B et C (Bus à Haut Niveau de Service)

La fréquence de ces lignes et les tracés permettent l'accès à quasiment la totalité des équipements publics structurants de la métropole sur les communes d'Aubière, Chamalières, Clermont-Ferrand et Royat.



3 LIGNES FORTES

Les lignes 3, 4 et 10 complètent l'offre sur les communes de :

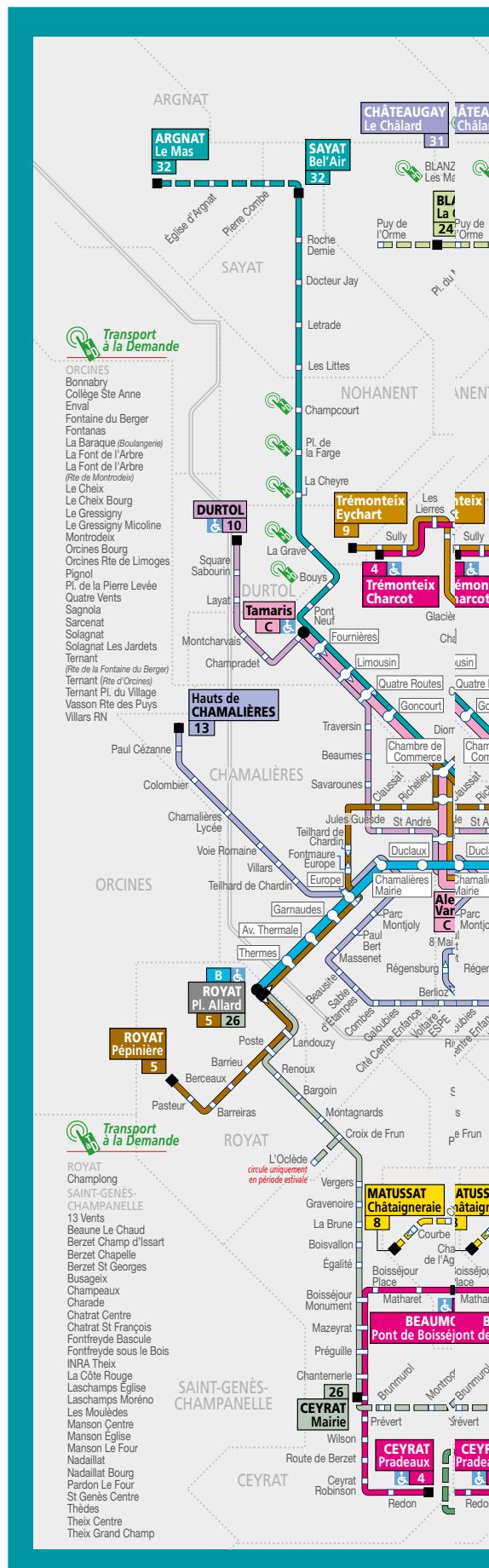
- Aubière,
- Beaumont,
- Ceyrat,
- Clermont-Ferrand,
- Cournon-d'Auvergne
- Romagnat.

17 LIGNES SECONDAIRES ET DE CABOTAGE

Les lignes 5, 7, 8, 9, 12, 13, 20, 21, 22, 23, 24, 31, 32, 33, 34, 35 et 36 assurent la desserte de proximité ou de liaison.

34 SERVICES ORIENTÉS VERS UN PUBLIC SCOLAIRE

Dont 3 services rattachés à des lignes régulières.





RÉSEAU DE SEMAINE

Plan Schématique

À compter du 27 août 2018



Lignes certifiées

Transport urbain de voyageurs - NF286

Lignes : **A** **B** **C**

Délivré par AFNOR certification - www.marque-nf.com

Accessibilité

A Les Vergnes La Pardieu Gare

B ROYAT Pl. Allard Stade M. Michelin

C Tamaris COURNON Toulalts

Ligne accessible (excepté les arrêts :

Pointe de Cournon, Anne-Marie Menut)

Stade G. Montpied ou Iliane

3 ROMAGNAT Gergovia

Ligne accessible (excepté l'arrêt : Bellevue)

4 CEYRAT Pradeaux

Ligne accessible (excepté les arrêts : Les Chabades, Matharet, Preguille, Chantemerle, Ceyrat Mairie)

10 DURTOL AULNAT St Exupéry

Ligne accessible (excepté les arrêts :

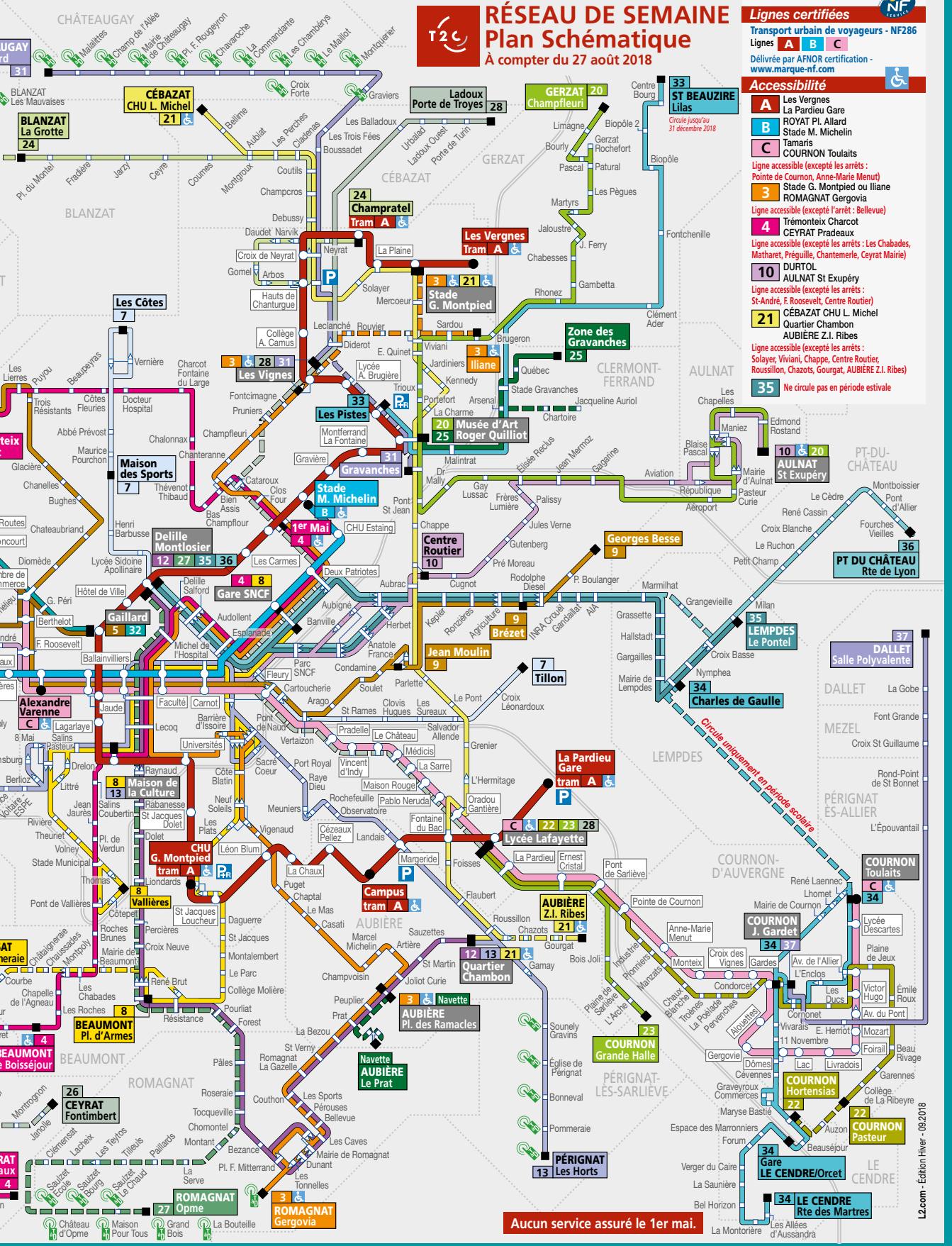
St-André, F. Roosevelt, Centre Routier)

21 Quartier Chambon AUBIÈRE Z.I. Ribes

Ligne accessible (excepté les arrêts :

Solayer, Viviani, Chappe, Centre Routier, Roussillon, Chazots, Gourgat, AUBIÈRE Z.I. Ribes)

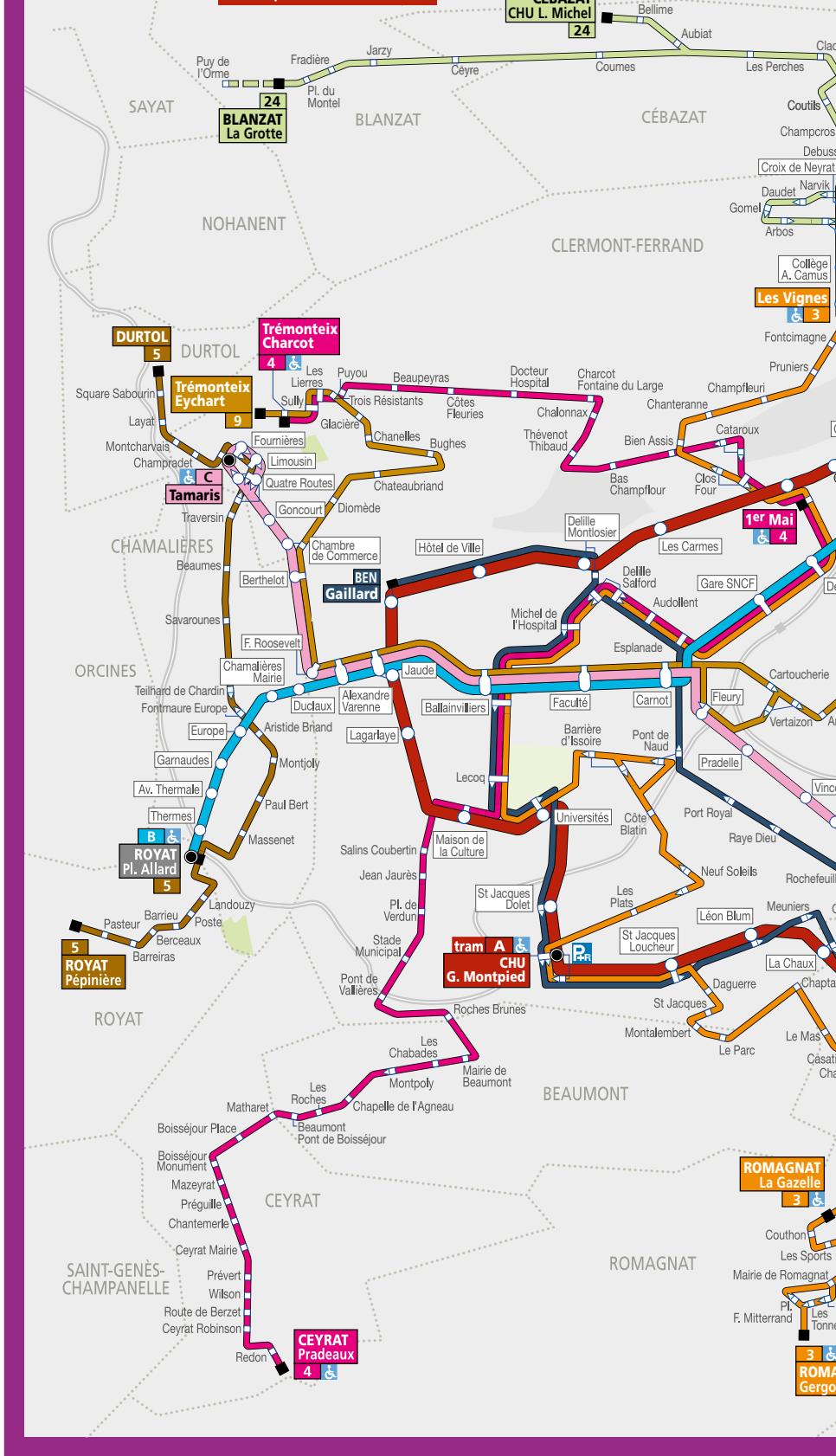
35 Ne circule pas en période estivale





Réseau des dimanches, jours fériés et nuit

A compter du 27 août 2018





6 SECTEURS DE DESSERTE EN TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

En complément des lignes périurbaines régulières :

- Orcines vers Clermont-Ferrand
- Saint-Genès-Champanelle vers Clermont-Ferrand
- Pérignat-Les-Sarliève vers Aubière
- Sayat/Nohanent vers Clermont-Ferrand
- Saint-Genès-Champanelle/ Orcines vers Royat
- Châteaugay vers Clermont-Ferrand



Sur ces secteurs, les services de transport à la demande sont déclenchés sur réservation.

2 LIGNES «TAD» dont les heures de départ et itinéraires sont fixes ou adaptés :

- Romagnat/Opme et Saulzet vers Beaumont
- Saint-Beauzire vers Clermont-Ferrand

Ces lignes fonctionnent sur le principe de l'abonnement et de la réservation.

Grâce à sa connexion au réseau SNCF, le réseau bénéficie d'une intermodalité pour laquelle le SMTC-AC et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes proposent une billetterie unique avec des tarifs préférentiels : les titres Tandem.

LA « NAVETTE PANORAMIQUE DES DÔMES »

Pour sa 7^{ème} année d'exploitation, la ligne saisonnière qui relie la place du 1^{er} mai (Clermont-Ferrand) à la Gare du Train Panoramique des Dômes (Orcines) a transporté 28 500 voyageurs (+5,5 %) d'avril à novembre sur 212 jours de fonctionnement 7j/7. Elle est assurée par Keolis.

L'inscription de la Chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'UNESCO, obtenue le 2 juillet 2018, devrait pérenniser cette dynamique et amène à étudier d'autres lignes à vocation de tourisme et loisirs.



L'ENTRETIEN DU RÉSEAU



RÉVISION GÉNÉRALE DU TRAMWAY

Les rames de tramway livrées en 2006 approchent de la grande révision générale à mi-vie, au bout de 15 ans de service.

Il s'agit de vérifier l'ensemble des organes et de s'assurer du niveau maximum de sécurité.

L'année 2018 a vu les premiers travaux préparatoires de cette étape majeure et obligatoire dans la vie des tramways.

La société Masteris s'est vue confier la réalisation d'un diagnostic exhaustif de l'état sanitaire des rames. Ces éléments permettent d'orienter le contenu de la révision générale. Les travaux s'échelonneront entre 2021 et 2023.

GESTION DE L'OBSCOLESCENCE DU SYSTÈME TRAMWAY

Outre la rénovation à mi-vie, le SMTC-AC a souhaité anticiper l'obsolescence des rames de tramway dans les 15 ans à venir.

Aussi, un contrat avec T2C, le constructeur New TransLohr et Alstom a été négocié pour gérer durablement la fin de vie des composants. Cette approche préventive est une première en France. Chaque partie-prenante est responsabilisée pour garantir la continuité du service aux usagers et une fiabilité optimale.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RÉSEAU DE TRANSPORT

En 2018, le nouveau contrat de service public conclu entre le SMTCA et T2C dispose d'une reprise complète des lignes régulières et de transport à la demande par T2C.

La fréquentation du réseau est en baisse en 2018 sous l'influence des travaux

de maintenance sur la plateforme du tramway portant sur 4 mois, dont 2 mois avec une fermeture complète de la ligne.

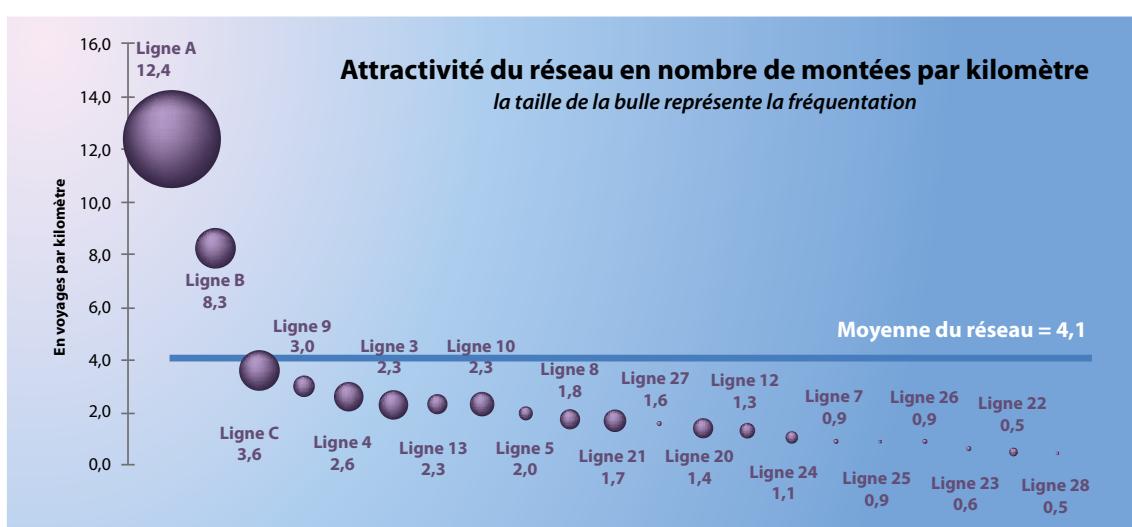
Par ailleurs, les manifestations de chaque samedi de la fin d'année ont également perturbé les services et la fréquentation du centre-ville.

Fréquentation (en milliers de voyages)



L'efficacité du réseau trouve sa représentation dans l'attractivité, mesurée par le nombre de montées de voyageurs par kilomètre parcouru. La moyenne du réseau urbain s'établit à 4,1

avec les deux lignes A et B qui «tirent» le résultat vers le haut. Le graphique suivant représente ce résultat par ligne, le volume de chaque bulle étant proportionnel à sa fréquentation.



Le réseau urbain transporte en moyenne 110 000 voyageurs par jour et est allé jusqu'à 147 000 voyageurs au maximum.

Un voyageur parcourt en moyenne 5,2 km par déplacement.

80 % de voyages sont réalisés par des abonnés, 20 % par des porteurs de tickets.

La recette moyenne par voyage est de 0,42 €.

LANCÉMENT DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU AVEC LES LIGNES B ET C

UN RÉSEAU DE TRANSPORT PLUS EFFICACE, PLUS STRUCTURANT, PLUS OUVERT

Lors d'une conférence de presse le 8 juin 2018, Olivier Bianchi, Président de Clermont Auvergne Métropole, a annoncé le lancement de ce grand projet.

La Métropole et le SMTC-AC souhaitent investir pour un réseau de transport structurant et efficace, grâce à une solution écologique durable et économiquement viable.

Les Rencontres Citoyennes de la Mobilité ont permis de faire émerger les attentes des citoyens sur la régularité, la ponctualité et la rapidité des transports de notre territoire.

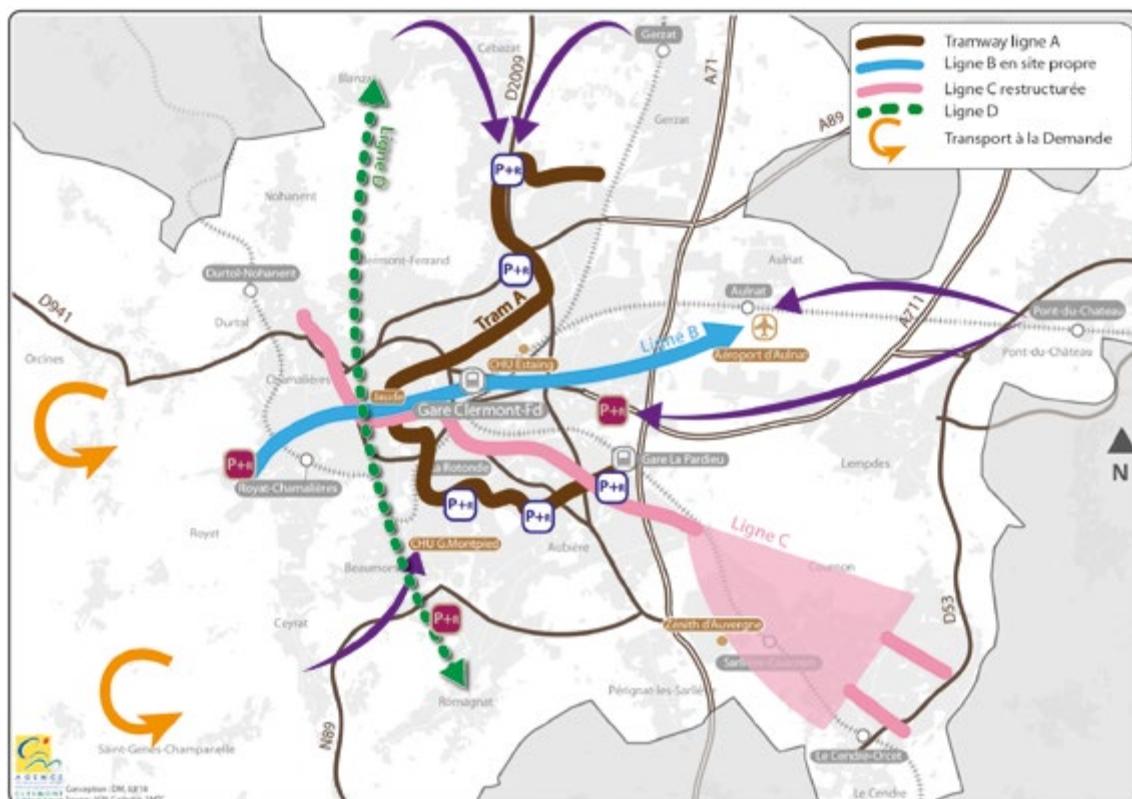
L'objectif premier du développement du réseau des transports en commun est d'offrir une alternative au trajet en voiture

individuelle, en passant de 33 millions de voyages en transport en commun en 2018 à 52 millions en 2032.

Cette nouvelle offre permettra également de déployer des aménagements urbains redonnant toute leur place aux piétons et cyclistes.

Le choix de bus électriques à Haut Niveau de Service va permettre la réalisation de 2 lignes simultanément, la ligne B et la ligne C.

Ce maillage, complété par des lignes directes et des liaisons inter-quartiers dans un réseau restructuré, permettra d'améliorer significativement la mobilité des habitants de l'ensemble du territoire.





DÉBUT DES TRAVAUX SUR LA LIGNE C : CONTRESENS ORADOU

Un contre sens pour le bus, rue de l'Oradou entre l'avenue Fleury et la rue de la Pradelle, a été ouvert le 27 août 2018.

Cet aménagement améliore la performance de la ligne à divers niveaux :

- La modification du tracé dans le sens Cournon Toulais-Tamaris et la création d'un arrêt «Fleury», aménagé avec un quai accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), dans les deux

sens de la ligne, facilitent la lisibilité de la ligne.

- La vitesse commerciale a été améliorée car le bus n'est plus mêlé à la circulation avec un gain de temps qui varie de 1 à 3 minutes par service.
- Le nouveau tracé de la ligne a réduit la distance parcourue de 583 m et permet donc une économie d'exploitation.



DÉPLOIEMENT DE LA PRIORITÉ DES BUS AUX FEUX SUR LES LIGNES B ET C

Le SMTC-AC a fait le choix d'une solution par radio courte portée qui permet aux bus équipés de modem d'«échanger» avec le contrôleur de feux. Le contrôleur de feux est ainsi averti régulièrement, toutes les 3 secondes, du positionnement du bus, ce qui lui permet «d'ouvrir» le vert pour le bus et de «fermer» le passage aux circulations antagonistes.

Comatis, le titulaire du marché, a fourni, installé et paramétré les systèmes et matériels permettant d'assurer la priorité des bus au niveau des carrefours à feux situés sur le tronçon de la ligne C compris entre l'arrêt «Oradou» et l'arrêt «Jaude» ainsi que sur une partie de la ligne B entre l'avenue Edouard Michelin et l'Esplanade de la gare.

Au 12 avril 2018, les gains de temps étaient de 1 minute et 15 secondes, en moyenne, dans le sens Oradou-Jaude et de 1 minute et 40 secondes, en moyenne, dans le sens Jaude-Oradou.

En 2019 une nouvelle tranche de travaux pour le déploiement de la priorité des bus aux feux sera mise en œuvre sur le reste de la ligne C ainsi qu'au carrefour situé à la sortie de Chamalières/Royat sur la ligne B.

LES ACTIONS DU PROJET 2016-2032



PROJET 2016-2032

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À LA MOBILITÉ QUE L'ONT VEUT POUR DEMAIN

La mobilité éducative

Services, matériels, habitudes... : la mobilité doit changer.
Comment faire évoluer les comportements ?
Comment favoriser un territoire où il fait bon vivre et où les déplacements sont faciles ?

Si la participation des habitants, et notamment des plus jeunes, est la clef de l'évolution des habitudes, l'accompagnement à la mobilité est aussi un facteur nécessaire d'insertion.

La mobilité au cœur du développement urbain

Comment favoriser un meilleur partage de l'espace public ?
Comment faire en sorte que les infrastructures de la ville soient d'emblée adaptées aux transports collectifs ?
Comment renforcer le positionnement de Clermont-Ferrand comme laboratoire des entreprises de la mobilité de demain ?

La mobilité durable

Comment améliorer la qualité de vie et le bien-être ?
Comment contribuer à rendre la ville plus respirable et agréable pour que la santé et le calme bénéficient à tous ?

La mobilité pour tous

La mise en place de la tarification solidaire en 2015 entend répondre au premier enjeu de lutte contre les inégalités économiques et sociales.
Comment répondre équitablement aux différences géographiques, aux handicaps et aux discriminations ?
L'offre de transport est ainsi amenée à se renforcer et se diversifier, avec davantage d'options mieux coordonnées entre elles et avec celles des autres autorités organisatrices de mobilité.



MOBILITÉ ÉDUCATIVE

TOUS MOBILES, ET VOUS ?

C'est le programme de sensibilisation des scolaires aux enjeux des déplacements.



Ce projet pédagogique sur la mobilité, lancé en 2017 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE),

PLANS DE MOBILITÉ (PDM)

Le SMTC-AC poursuit son engagement d'accompagnement des entreprises et administrations pour mettre en place leurs plans de mobilité et inciter les salariés à se déplacer de manière plus durable. Il assiste les entreprises et administrations dans la réalisation de leur diagnostic des déplacements de leur personnel.

L'objectif est toujours de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et du trafic routier.

En 2018, une nouvelle convention a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.



Signature du PDM de la Caisse d'Allocations Familiales

se poursuit : pour l'année scolaire 2018-2019, les élèves de CM1-CM2 des classes volontaires ont pu bénéficier de 6 demi-journées de sensibilisation aux questions de mobilité.

Sept classes ont été retenues :

- l'école Les Volcans à Saint Genès-Champanelle,
- les écoles Diderot, Jules Vernes et Jules Michelet à Clermont-Ferrand
- l'école Le Pré de l'eau à Pérignat-sur-Allier,
- l'école Jules Ferry à Cébazat
- l'école Henri Bournel à Cournon-d'Auvergne

Les conventions PDM ont été renouvelées pour 3 ans pour :

- l'Université Clermont Auvergne,
- la Poste,
- la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.



Signature du PDM de l'Université Clermont Auvergne

Les signataires bénéficient d'une réduction de 15 % sur l'abonnement annuel T2C, qui s'ajoute aux 50 % du coût du titre de transport pris en charge par l'employeur. Cela représente un effort financier du SMTC-AC à hauteur de 128 000 € en 2018.

En décembre 2018, on compte 30 employeurs signataires.



MOBILITÉ AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS



Le processus de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) s'est poursuivi durant toute l'année 2018 qui a été marquée par la réalisation des étapes suivantes :

- Validation du scénario final en Comité de Pilotage le 3 juillet 2018. Le scénario retenu est « régulateur ». Il porte sur l'incitation/développement des services existants et des nouveaux services de mobilité ainsi que sur l'encadrement (régulation, incitation, promotion) des nouveaux services de mobilité.

Les objectifs du scénario sont de :

- Développer des services et renforcer la réglementation
- Diminuer le trafic automobile

- Favoriser le partage équilibré de l'espace public
- Promouvoir les modes alternatifs à la voiture particulière
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air et la santé publique
- Arrêt du projet en Comité syndical le 6 décembre 2018 avant l'ouverture de l'enquête publique en 2019.

Cette révision prend place dans un large dispositif de concertation avec les acteurs institutionnels et le grand public. Une concertation conjointe entre Comité des Partenaires et Comité Grand Public a eu lieu le 10 décembre 2018, afin de dresser un bilan du projet arrêté.

PARTENARIATS

Les partenariats sont mis en œuvre dans le cadre de la charte partenariale du SMTCA-AC, adoptée en 2017.

L'objectif des partenariats est de mettre en place un renfort d'offre (ajout de tramway et bus) et des avantages pour des événements, avec participation du SMTCA-AC à hauteur de 50 %.

L'ensemble des partenariats a été négocié selon les principes de la charte, hormis le festival du court métrage qui a fait l'objet d'une délibération spécifique au comité syndical du 7 décembre 2017.

En 2018, le SMTCA-AC s'est engagé dans 11 partenariats.

Festival du court métrage du 2 au 10 février 2018



Europavox du 28 juin au 1^{er} juillet 2018



73^{ème} Congrès des experts comptables du 10 au 12 octobre 2018



AUVERMOOV

Le dispositif Auvermoov, mis en place en 2016, a pour objectifs :

- d'associer les habitants au choix de solutions de mobilité innovantes à déployer sur le territoire du SMTC-AC.
- de faire connaitre Clermont-Ferrand comme le territoire d'expérimentations pour la mobilité, au niveau national, grâce au partenariat avec Le Bivouac et conformément à la stratégie de

- la ville de Clermont-Ferrand pour les déplacements des scolaires aux cérémonies de commémoration,
- Clermont fête ses étudiants,
- le festival international des textiles extraordinaires,
- les journées du patrimoine,
- le colloque "European landscapes and quality of life" organisé par Vetagro Sup,
- Clermont Foot,
- le challenge mobilité de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),
- l'exposition Li Kun Wu du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain).

Clermont Auvergne Métropole.

- d'être un levier dans la réorganisation du système de transport en démontrant de nouveaux modes de fonctionnement orientés vers le numérique et le contact avec les usagers.

Ce concours permet la prise en charge du déploiement des expérimentations gagnantes sur le territoire du SMTC-AC.



Les lauréats sont désignés par les votes d'un jury d'experts et du public (50/50).

En 2018, l'évènement Auvermoov a été organisé pendant une journée place de Jaude pour toucher un large public. 2 000 personnes ont ainsi voté pour leurs projets préférés.



Cette édition, clôturée par la remise des prix le 13 décembre, a récompensé Voog et BENUR, parmi 28 candidats.

Le Gouvernail@ par Voog est un mobilier d'orientation et d'information 100 %

mécanique, sans branchement électrique, qui permet au piéton de trouver son chemin efficacement. (photos ci-dessous)



Benur quant à lui est un vélo à assistance électrique accessible sans aide extérieure pour les personnes en fauteuil roulant.



Ces 2 solutions de mobilité seront expérimentées avec l'accompagnement du SMTC-AC (finançant leur déploiement à hauteur de 100 000 €), de la BNP et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

BILLETIQUE

Le SMTC-AC s'inscrit dans une politique de transport multimodal garantissant une interopérabilité entre les systèmes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Son projet de renouvellement du système billettique, dans une démarche de type Mobility as a Service (MaaS), permettra l'accès à des services de mobilité et de vie quotidienne (utilisation de parkings, location de vélos, sites touristiques, universités, piscines...). Ces travaux sont menés en partenariat avec Clermont-Auvergne Métropole, la SPL Tourisme et les universités.

Fin janvier 2019, le SMTC-AC a confié à

FlowBird l'exécution du renouvellement de son système billettique du réseau T2C. Cette opération est inscrite dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER/FSE Auvergne pour la période de programmation 2014-2020 de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne, au titre de l'axe 2 - améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité.

En 2018, le SMTC-AC a touché une avance de 637 600 €, sur 3 188 000 € de subvention totale.

MOBILITÉ DURABLE

Dans son projet 2016-2032, le SMTC-AC prend l'engagement d'œuvrer pour construire la Métropole du développement harmonieux.

DES TRANSPORTS PLUS PROPRES ET MOINS BRUYANTS

Le SMTC-AC a fait l'acquisition de 16 bus Man alimentés en gaz. Fin 2018, un tiers de la flotte de bus est équipé de moteur GNV (Gaz Naturel pour Véhicule), permettant une réduction significative des rejets de polluants atmosphériques et du bruit généré.

DES SERVICES POUR MIEUX PROFITER DE LA VIE URBAINE EN REDUISANT L'EMPREINTE CARBONE

Autopartage

En 2018, l'objectif que s'est fixé le SMTC-AC est de développer cette pratique à fort potentiel sur tout le ressort territorial.

Différents supports pratiques ont été diffusés afin d'informer les acteurs locaux et la population cible.

Le but : impliquer les acteurs, faire connaître l'autopartage entre particuliers et susciter le maximum de projets entre les volontaires. Cela a permis de rapprocher les personnes souhaitant autopartager et de leur apporter un accompagnement technique.

Fin 2018, sept groupes ont été créés entre propriétaires de véhicules et autopartageurs sur le territoire clermontois.



Ce projet a fait partie des cinq lauréats retenus par l'appel à projets mobilité en Auvergne-Rhône-Alpes, et a été

subventionné, à 70 % par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Covoiturage

Le SMTC-AC a signé une convention avec Covoiturage Auvergne en 2011, principal acteur local dans la mise en relation des passagers avec des conducteurs souhaitant partager leurs trajets.

Fin 2018, Covoiturage Auvergne compte 23 940 inscrits dont 4 325 appartenant à l'une des 16 communautés les plus actives. 6 186 trajets valides ont été proposés, dont 2 073 enregistrés au cours de l'année 2018.



75 % des trajets ont un point de départ localisé dans le Puy-de-Dôme dont :

- 26,5 % au départ de l'agglomération clermontoise
- 8,5 % au départ de l'agglomération riomoise

Pour l'arrivée, 73 % des trajets ont un point localisé dans le Puy-de-Dôme dont :

- 50,5 % rejoignent l'agglomération clermontoise
- 6 % dans l'agglomération riomoise



BILAN CARBONE

Notre réseau de transports en commun a émis en 2018, 11 000 T de CO₂ sur la métropole.

Ceci est notamment dû à la structure actuelle du réseau : émissions très faibles pour le tramway, avec un grand nombre de voyageurs par véhicule, et légèrement supérieures pour les bus avec un bon ratio voyage par kilomètre de production.

Afin d'améliorer encore la performance environnementale de la métropole, les transports en commun étant moins émetteurs que les voitures individuelles (par passager transporté), le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole portent le projet de création de deux lignes fortes supplémentaires et de restructuration du réseau.

Pour cela notre choix se porte sur du matériel roulant à propulsion électrique, qui conduit à un gain d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux pour chaque véhicule en fonctionnement.

L'investissement initial se justifie par le niveau de fréquentation attendu de ces lignes ainsi que par la production supplémentaire de kilomètres, qui vont améliorer notre ratio voyage/kilomètre. Cela aboutira à un équilibre entre les zones denses et les moins denses.

C.VELO

La location de C.vélo, vélos en libre-service ou longue durée, a connu une forte croissance en 2018.

Côté libre-service, 178 vélos sont venus compléter le parc existant, 12 nouvelles stations ont été installées et 3 ont été agrandies.

Côté longue durée, 80 vélos à assistance électrique supplémentaires ont été proposés à la location.

Le développement de ce service a été financé par :

- le programme TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), à hauteur de 4 000€,
 - une subvention FEDER attribuée dans le cadre de l'axe 8 : urbain intégré – réduire les GES (Gaz à Effet de Serre) par le développement des mobilités durables.
- Le SMTC-AC a reçu en 2018 un solde de 15 079,51 € qui s'ajoute au 744 129,09 € perçus en 2016.



MOBILITÉ POUR TOUS

TARIFICATION SOLIDAIRE

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le SMTC-AC intègre une gamme tarifaire solidaire qui permet aux personnes ayant de faibles revenus d'accéder aux transports en commun dans le ressort territorial (24 communes en 2018).

Ce dispositif, s'appuyant sur l'aide de structures compétentes dans le domaine social comme les Centres Communaux

d'Action Sociale, le CROUS ou certaines associations, permet de s'adapter au mieux aux situations individuelles ou familiales.

Le calcul des droits est basé sur le Quotient Familial des demandeurs, et estimé par des structures partenaires en cas d'absence d'allocations familiales.

Quotient Familial	Niveau de réduction	Tarifs 2018 de l'abonnement mensuel
0 à 420 €	- 92 %	3,90 €
421 € à 570 €	- 80 %	9,80 €
571 € à 770 €	- 60 %	19,60 €

Fin décembre 2018, le nombre d'abonnés solidaires est de 21 641, soit une augmentation de 10,1 % par rapport à l'année précédente, qui représente 50,4 % du nombre total d'abonnés.

	Abonnements -92 %	Abonnements -80 %	Abonnements -60 %
Fin 2016	10 114	4 517	2 669
Fin 2017	11 540	4 790	3 322
Fin 2018	13 033	5 023	3 585



Actions de communication



Le guide de la tarification solidaire à destination des services prescripteurs a été mis à jour et distribué aux partenaires qui ont signé une convention avec le SMTC-AC.

En parallèle, le guide des tarifs solidaires pour le grand public a également été envoyé à ces services, ainsi qu'aux Mairies, aux services de communication du ressort territorial, aux collectivités, aux organismes sociaux (associations, logeurs sociaux...) et aux établissements de l'enseignement supérieur.



MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le SMTC-AC a voté ce schéma directeur d'accessibilité en septembre 2016.

Sa mise en œuvre prévoit de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap plus de 90 quais supplémentaires entre 2017 et 2019.

Fin 2018, les lignes 10 et 12 ont été mises en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

61 % des points d'arrêts du réseau de bus régulier (hors ligne A) sont aux normes, contre 55 % en 2017.

Depuis 2016, l'accessibilité des points d'arrêts du réseau de bus régulier a augmenté de 15 %.

Il est prévu que les prochaines lignes accessibles soient la ligne 9 en 2019 et les lignes 8 et 20 en 2020.

Fin 2018, 165 bus sont équipés de palette pour permettre l'accès aux

personnes en fauteuil roulant, soit 92 % des bus en service, et l'ensemble des bus possède au moins une porte permettant le passage d'un fauteuil roulant, ainsi que des sièges réservés aux personnes à mobilité réduite.

Les lignes A, B, C, 3, 4, 10 et 21 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces lignes représentent 84 % des voyages sur le réseau de transport en commun.

Fin 2019, ce seront 11 lignes qui seront accessibles à plus de 90 % et 8 à 100 %. 91 % des usagers du réseau de transport en commun clermontois voyageront sur des lignes accessibles.

TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ACTIVITÉ NATATION

Depuis 2016, pratiquer la natation est obligatoire pour les élèves des écoles primaires.

Le SMTCA prend en charge le coût du transport pour cette activité des élèves du CP au CM2, dans les 24 communes de

son ressort territorial.
534 classes sont concernées en 2018.

Budget :
204 000 € reversés par le SMTCA aux communes.

BEN, CHANGEMENT D'ITINÉRAIRE EN 2018

L'expérimentation de BEN, le bus de nuit 100 % gratuit de fin septembre 2017 à début juin 2018, s'est avérée concluante. 14 000 noctambules ont été transportés au cours des 85 nuits d'exploitation (les jeudis, vendredis, samedis & jours fériés), soit 168 voyages par nuit.

Cette ligne relie les principaux établissements nocturnes du centre-ville de Clermont-Ferrand aux principaux secteurs de résidence universitaire, permettant notamment aux étudiants de regagner leur domicile la nuit en toute sécurité. Il est reconduit pour l'année étudiante 2018/2019 avec un nouveau parcours optimisé depuis le 13 septembre 2018.



MOOVICITÉ



Initié par le SMTCA en septembre 2014, ce service de transports à la demande (TAD) couvrant les 24 communes du ressort territorial, a pour objectifs de :

- favoriser globalement l'accessibilité du réseau de transport urbain T2C,
- faciliter l'intermodalité entre l'ensemble des modes de transport présents dans la métropole clermontoise,
- améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap.

Le service pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) fonctionne du lundi au dimanche toute l'année, y compris les jours fériés (sauf le 1^{er} Mai), de 7h00 (1^{ère} prise en charge) à 23h30.

L'exploitation est réalisée au moyen de 9 services conducteurs du lundi au vendredi et de 5 services conducteurs du samedi au dimanche, qui ont parcouru 305 000 km et effectué 35 500 courses sur l'année 2018.

Le service TAD (Transport à la demande) quant à lui fonctionne du lundi au samedi toute l'année, hors jours fériés, suivant des plages horaires définies selon les lignes.

L'exploitation est réalisée au moyen de 6 services conducteurs.

En 2018, 217 000 km ont été parcourus pour effectuer 50 900 courses.



MOOVIGUIDE



Mis en place depuis octobre 2017, ce service permet d'effectuer un déplacement sur le réseau T2C en étant guidé par un accompagnateur.

Le trajet débute au domicile du voyageur et le déplacement s'effectue en tramway ou bus, selon l'accessibilité des lignes.

L'usage du service Mooviguide assuré par la société Kéolis, croît fortement depuis septembre 2018. En effet, 845 courses ont été réalisées sur l'année dont 65 % de septembre à décembre soit 556 courses.

Ce service, très apprécié des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), a permis non seulement de désengorger MooviCité mais aussi de faire gagner en autonomie de jeunes déficients mentaux en foyer ou de faire repérer un trajet à des non ou mal voyants.

Les 845 courses se répartissent ainsi :

- 475 utilisateurs non/mal voyants,
- 164 utilisateurs à mobilité réduite,
- 143 utilisateurs déficients mentaux,
- 59 utilisateurs mal marchants
- 7 utilisateurs autistes.

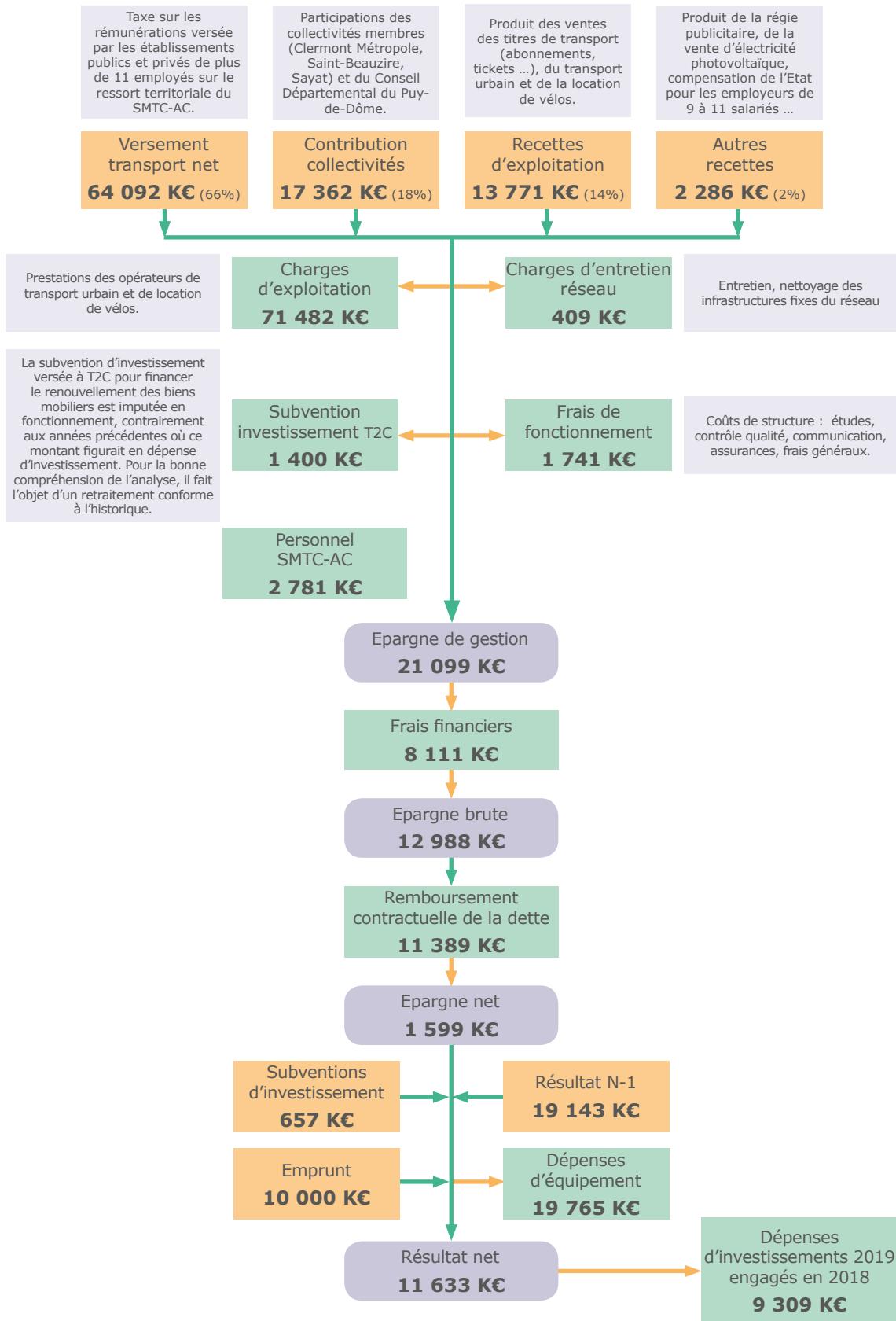
Kéolis sous-traite une partie du service à la société moncopilot.com, issue des expérimentations Auvermoov.

LES DONNÉES FINANCIÈRES



LE BUDGET

Présentation analytique des comptes 2018



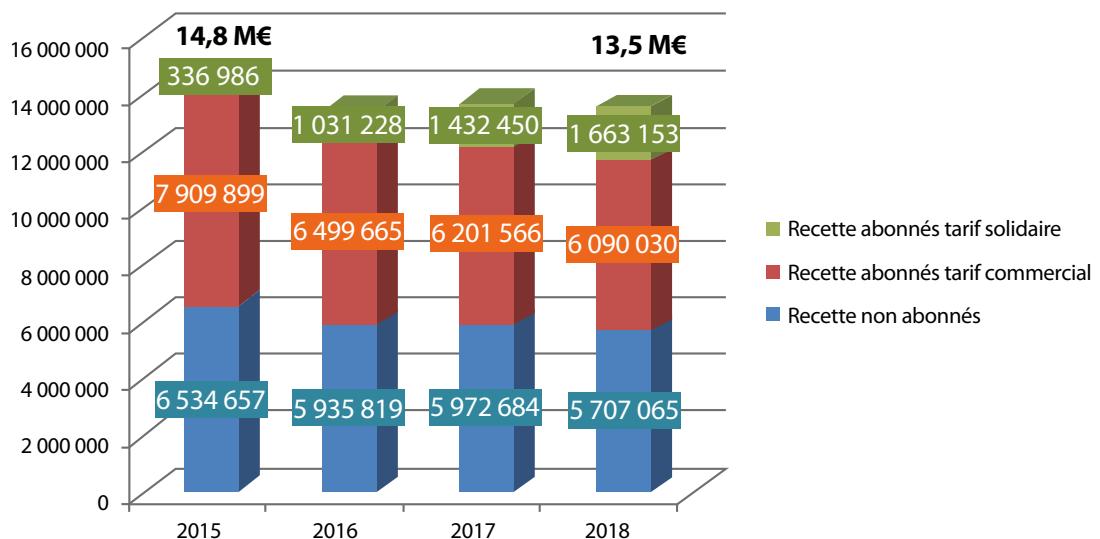
Le versement transport est en hausse de 1,2 %, qui s'explique par la progression de la masse salariale sur le ressort territorial.

Le taux de cotisation est fixé par le Comité syndical à 1,8 % pour l'ensemble des établissements publics ou privés de plus de 11 salariés.

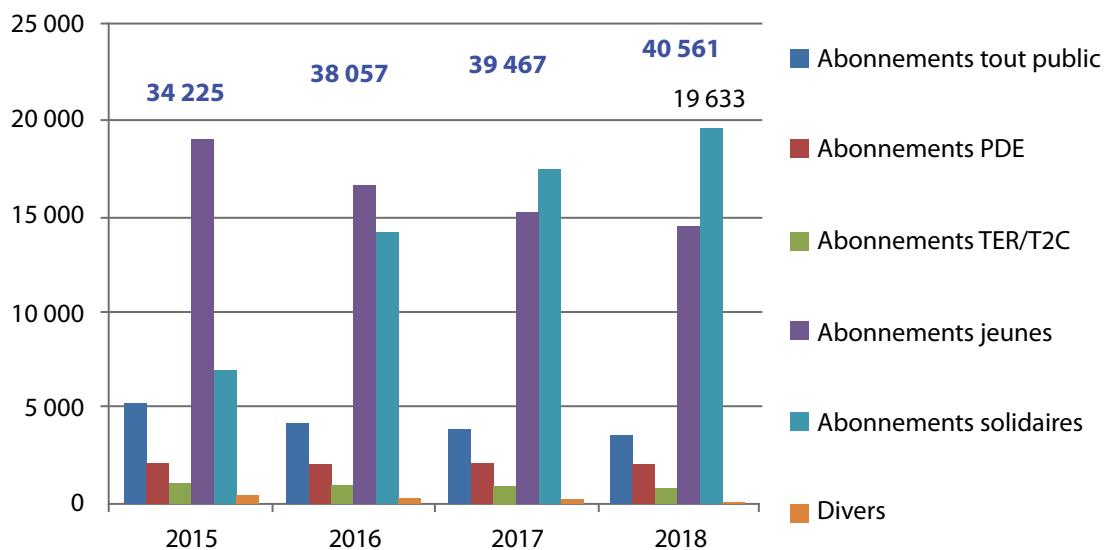
L'Etat compense le SMTC-AC d'un montant d'environ 600 000 € pour le versement transport des établissements employant de 9 à 11 salariés.

La recette commerciale issue du transport urbain est en progrès de 1 %, dans un contexte marqué par les travaux sur la ligne de tramway pendant 4 mois, dont 2 sur la totalité de la ligne et les mouvements sociaux qui ont perturbé le réseau pendant les samedis de fin d'année.

Recettes commerciales (en €)



Abonnements





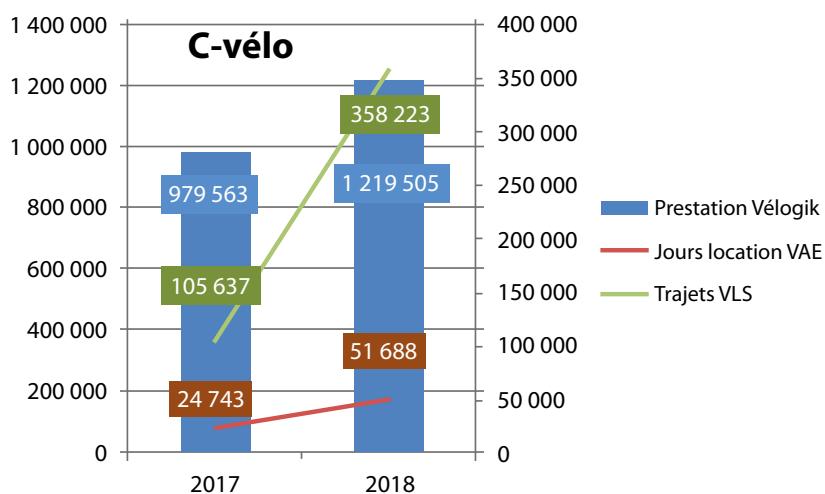
Les charges d'exploitation progressent de 4,8 %, principalement dûs aux coûts supplémentaires liés à la substitution de la ligne de tramway pendant les travaux de maintenance de la plateforme.

Le coût d'un voyage sur le réseau est d'environ 2 €, la participation de l'usager étant de 0,42 €.

Les charges d'exploitation des services C.vélo, location en longue durée et

libre-service, s'établissent à 1,2 M €, en hausse de 240 K€ soit +24 % par rapport à 2017.

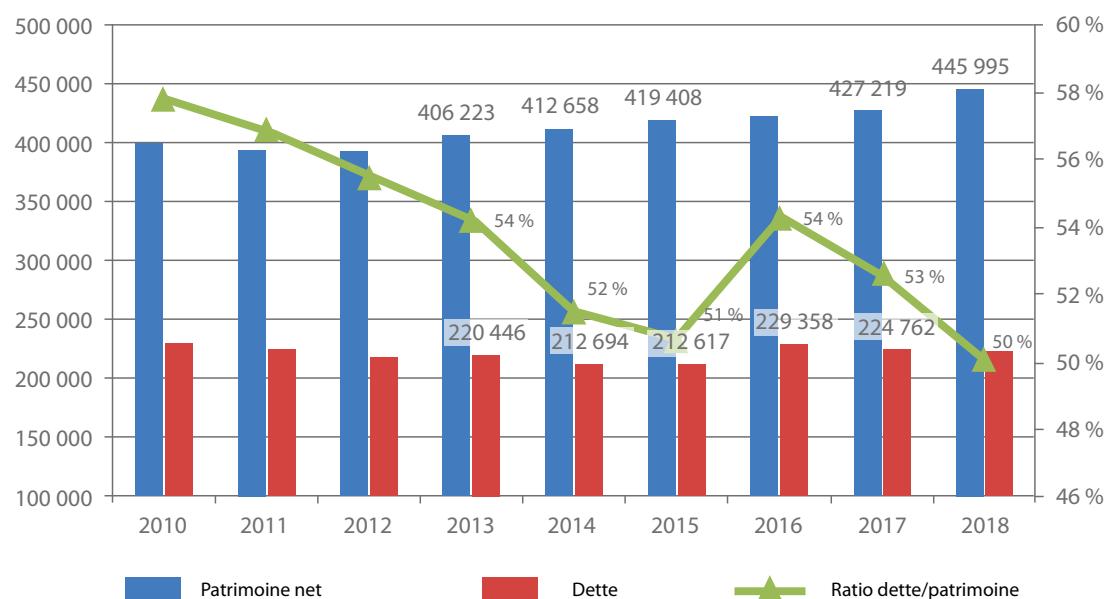
La mise en œuvre de la prise en charge par Clermont Auvergne Métropole du coût de l'abonnement aux vélos en libre-service, une application C.vélo plus ergonomique et l'ajout de 12 stations ont généré un taux d'usage plus important nécessitant un rééquilibrage des stations et une maintenance des vélos plus fréquents.



Les frais financiers sont en baisse de 2,4 %, en lien avec la réduction de l'encours de dette.

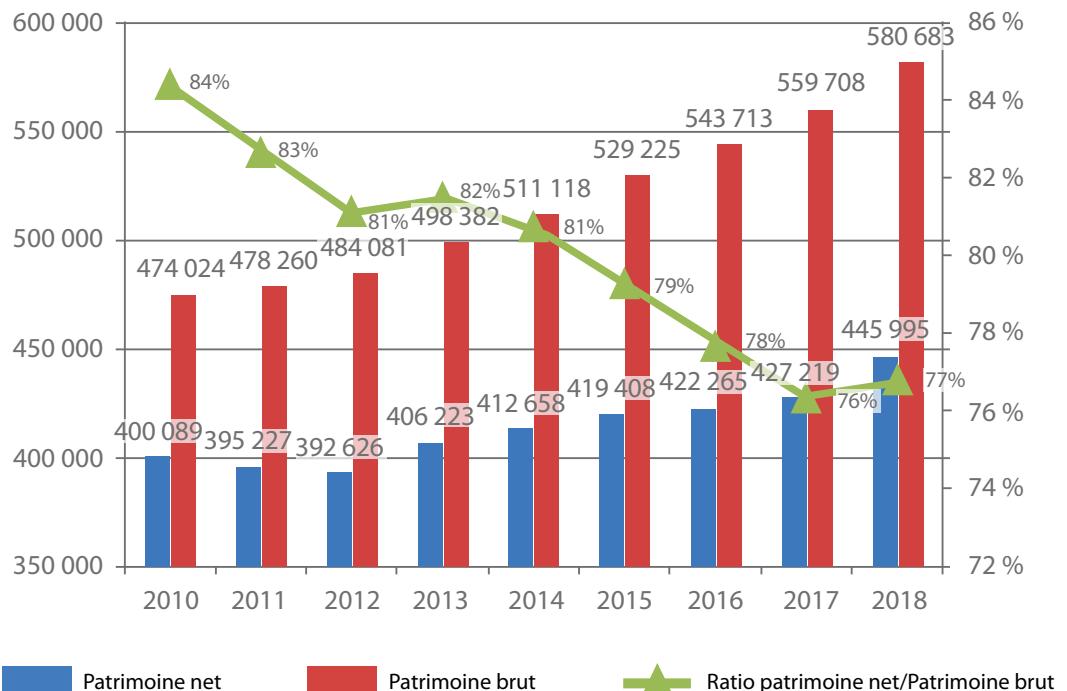
Malgré un impact sensible de la troisième et dernière année des travaux estivaux sur la plateforme du tramway, l'épargne

brute se stabilise à -0,8 %. En complément avec la baisse de l'encours de dette, la capacité de remboursement progresse à 15,7 ans, proche de la durée de vie moyenne des immobilisations financées par cette dette.



Pour la deuxième année consécutive, la part de l'encours de dette dans la valeur du patrimoine net décroît à nouveau, et en représente la moitié. Par ailleurs, la part de l'actif net (c'est la valeur d'acquisition

dont on retranche les amortissements passés) représente les trois quarts des immobilisations brutes, ce qui traduit notamment un patrimoine récent.





Edition : SMTC-AC - 2 bis rue de l'Hermitage
63063 CLERMONT-FERRAND cedex1 04 73 44 68 68
administration@smtc-clermontferrand.com

Directeur de publication : François RAGE

Textes : Direction de la communication

Cartographies et illustrations : SMTC-AC

Crédits photos : SMTC-AC, Benjamin CHERASSE, Velogik

Maquette, conception graphique et mise en page : SMTC-AC

Impression : SIC Impression

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



Syndicat mixte des transports en commun
de l'agglomération clermontoise

SMTC-AC
2 bis rue de l'Hermitage
63063 CLERMONT-FERRAND cedex 1
04 73 44 68 68
administration@smtc-clermontferrand.com

Tramway : ligne A
Bus : lignes C, 22 et 23 arrêt Lycée Lafayette

